



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
6 août 2025**

Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu siège en séance ordinaire, ce mercredi 6 août 2025.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #1
Monsieur le conseiller Yanick Beauchemin, siège #2
Monsieur le conseiller Maxim Moreau, siège #4
Monsieur le conseiller Francis Vigneault, siège #5
Madame la conseillère Stéphanie Lafrenière-Milot, siège #6 (en visioconférence)

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant monsieur le conseiller Charles Corriveau

Est également présente madame Nathalie Cliche greffière-trésorière.

SONT ABSENTES :

Madame Julie Lussier, mairesse
Madame Nathalie Boisclair, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du mois de juillet
- 1.4. Demande de soutien
- 1.5. Offre de services – Desjardins
- 1.6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 1.7. Demande de financement temporaire – Travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées
- 1.8. Élection municipale - Rémunération

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes payés et à payer
- 2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Octroi de contrat – sel de voirie
- 3.2. Octroi de contrat – Laboratoire – Projet #02-TP-2022

4. URBANISME

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Projet-pilote – Signalisation route 133



8. RÈGLEMENTS

8.1. Règlement 277-25-006 – Travaux d’agrandissement de la station d’épuration des eaux usées

9. RAPPORT DES ÉLUS

9.1. Suivi des questions citoyennes

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

1.2. Adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l’unanimité

1.3. Adoption du procès-verbal de juillet 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de juillet 2025.

Adoptée à l’unanimité

1.4. Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de prêt d’équipement (tables, tentes);

CONSIDÉRANT QUE l’organisme Semer le présent fait partie du projet de jardin collectif de la Table de solidarité alimentaire de la Vallée et les légumes recueillis sont remis gratuitement aux organismes de la Vallée-du-Richelieu qui offrent de l’aide alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est situé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme tient une journée portes ouvertes jeudi le 7 août prochain de 16 h à 19 h;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Stéphanie Lafrenière-Milot
ET RÉSOLU

QUE la municipalité prête gratuitement deux (2) tentes ainsi que dix (10) tables pliantes à l'organisme Semer le présent pour cet évènement.

QUE la municipalité souhaite un grand succès au comité.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-130

1.5. Offre de services - Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'octroi d'un contrat pour les services financiers requis dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire a transmis une offre de services pour les services requis en date du 18 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les services proposés répondent aux besoins de la Municipalité et n'entraînent aucun frais;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} août 2025 peut être résiliée sur avis écrit à l'autre partie;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

QUE le contrat pour les services financiers de la Municipalité soit accordé à la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire selon les modalités de l'offre de services en date du 18 juin 2025.

QUE la directrice générale, madame Nathalie Boisclair et la mairesse, madame Julie Lussier soient autorisées à signer l'entente d'une durée de trois (3) ans à intervenir.

QUE la directrice générale, madame Nathalie Boisclair soit autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité dans le cadre de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

1.6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Madame Nathalie Cliche, greffière-trésorière procède au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 23 juillet 2025 dans le cadre du Règlement d'emprunt 277-25-006, le tout conformément à la loi.

2025-08-131

1.7. Demande de financement temporaire – travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le 9 juillet 2025 le *Règlement # 277-25-006 décrétant une dépense de 2 372 440 \$ et un emprunt maximal de 2 372 440 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées.*

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 277-25-006 doit faire l'objet d'une approbation par la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de deux million trois cent soixante-dix mille (2 370 000 \$) pour ces travaux;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu autorise une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire pour les travaux prévus au règlement d’emprunt #277-25-006 au montant de deux million trois cent soixante-dix mille (2 370 000 \$).

QUE la directrice générale, madame Nathalie Boisclair et la mairesse, madame Julie Lussier soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l’unanimité

2025-08-132

1.8. Élection municipale - Rémunération

CONSIDÉRANT QU’une élection aura lieu le 2 novembre 2025 et le vote par anticipation le 26 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en tout temps, fixer une rémunération supérieure à celle déterminée par le Règlement sur les rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux et prévue par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir une rémunération susceptible de favoriser le recrutement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Stéphanie Lafrenière-Milot
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral suivant:

Révisure ou réviseur	25 \$/heure
Secrétaire	25 \$/heure
Agente révisure ou agent réviseur	25 \$/heure
Scrutatrice ou scrutateur	25 \$/heure
Secrétaire bureau de vote	25 \$/heure
PRIMO	25 \$/heure
Présidente ou président et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	25 \$/heure

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Élections.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des sommes nécessaires.

Adoptée à l’unanimité

2. FINANCES

2025-08-133

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 6 août 2025 tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 541 491,21 \$



Les salaires versés du mois de juillet 2025 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 41 215,86 \$

Les salaires versés du mois de juillet 2025 pour la rémunération des pompiers au montant de 11 383,63 \$

Adoptée à l'unanimité

2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés

Il est procédé au dépôt du rapport des dépenses autorisées du mois de juillet 2025 dans le cadre de la délégation permise à l'article 3.1 du Règlement 277-22-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires, tel que requis à l'article 7.3 du même règlement.

3. TRAVAUX PUBLICS

2025-08-134

3.1. Octroi de contrat - sel de voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité des offres pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2025-2026 auprès de quatre (4) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE 4 offres ont été reçues;

SOUSSIONNAIRES	PRIX/TONNE AVEC TRANSPORT	PRIX/TONNE SANS TRANSPORT
Selto Distribution Inc	96,85 \$/tonne	81,00 \$/tonne
Sel Frigon inc.	118,00 \$/tonne	79,00 \$/tonne
Sel Warwick inc	112,00 \$/tonne	85,00 \$/tonne
Compass Minerals Canada Corp	103,22 \$/tonne	95,00 \$/tonne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit octroyer un contrat pour la fourniture de sel de déglacage.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2025-2026 à Selto Distribution Inc., ayant soumis les prix les plus bas, pour un montant maximal de 29 055,00 \$ incluant le transport avant taxes pour une quantité réservée de 300 tonnes.

D'AFPECTER la somme nécessaire au paiement en provenance du budget de fonctionnement.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Nathalie Boisclair à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-135

3.2. Octroi de contrat – Laboratoire – Projet #02-TP-2022

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exécution de travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, la municipalité doit procéder à l'octroi d'un contrat pour l'étude de caractérisation environnementale pour la disposition des surplus de sols d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé de la dépense est supérieur à 25 000\$ mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat ne pouvant être adjugé qu'après un appel d'offre public;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement 277-22-004 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, la municipalité a sollicité une



offre de service à montant forfaitaire auprès de deux (2) firmes et obtenu deux offres de prix à coût unitaire :

Services 70 échantillons	Les laboratoires de la Montérégie inc	Laboratoire GS inc
Résultats en moins de 72 heures	33 845 \$ 483,50 \$/échantillon	30 100 \$ 430 \$/échantillon
Résultats délai régulier 7 à 10 jours	27 400 \$ 391,43 \$/échantillon	23 800 \$ 340 \$/échantillon

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR madame la conseillère Stéphanie Lafrenière-Milot
ET RÉSOLU

QUE le contrat afin de procéder à l'étude de caractérisation des surplus de sols d'excavation à disposer soit accordé à Laboratoire GS inc pour les prix soumis.

D'AFFECTER le paiement des dépenses relatives à ce contrat au *Règlement numéro 277-25-006*.

QUE la directrice générale, madame Nathalie Boisclair, soit autorisée à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

4. URBANISME

5. LOISIRS/ACTIVITÉS CULTURELLES/PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Projet-pilote – Signalisation route 133

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes relatives au non-respect de la limite de vitesse de 50 km/h sur la route 133 sont transmises à la Municipalité annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (le MTMD) ont été effectuées afin d'identifier des moyens d'améliorer le respect de la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE divers usagers utilisent la route 133 incluant des conducteurs de machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de tous les usagers est au cœur des préoccupations du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'un projet-pilote visant à installer une balise flexible à l'endroit du changement de vitesse de 70 km/h à 50km/h à l'approche sud de la Municipalité a été soumis au MTMD afin de mesurer l'impact sur le respect de la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une balise flexible indiquant la limite de vitesse de 50 km/h au centre de la chaussée entre les numéros 375 et 371 sur le chemin des Patriotes a été autorisée par le MTMD;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la réalisation d'un projet-pilote visant à améliorer la sécurité par l'installation d'une balise flexible sur la route 133 à l'endroit du changement de vitesse de 70 km/h à 50

2025-08-136



km/h à l'approche sud de la Municipalité selon la permission de voirie obtenue du MTMD pour la période du 15 juin au 15 septembre 2025 et 2026.

D'ÉVALUER l'impact de la balise sur la vitesse et le nombre de plaintes en collaboration avec la Sûreté du Québec.

D'AUTORISER madame Nathalie Boisclair, directrice générale, à agir pour et au nom de la Municipalité dans le cadre de ce projet-pilote.

Adoptée à l'unanimité

8. RÈGLEMENTS

8.1. Règlement 277-25-006 – Travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées

Les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 277-25-006 a été adopté lors de la séance du 9 juillet 2025 par la résolution 2025-07-125;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 277-25-006 doit indiquer l'emplacement des travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un registre a été tenu le 23 juillet 2025 afin de permettre l'enregistrement des personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le préambule en remplaçant le dernier considérant par :

« **CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 277-25-006 doit indiquer l'emplacement des travaux d'agrandissement; »

DE MODIFIER l'article 2 du Règlement 277-25-006 décrétant une dépense de 2 372 440 \$ et un emprunt maximal de 2 372 440 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées afin d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article 2 :

« Les travaux sont localisés sur le lot numéro 3 914 119 du cadastre du Québec dont la municipalité est propriétaire. »

Adoptée à l'unanimité

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

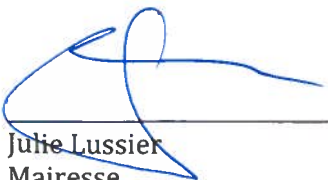
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

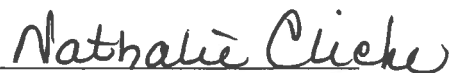
Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20 h 10.




Julie Lussier
Mairesse


Nathalie Cliche
Greffière-trésorière